

Textos...

Randonnée bilingue avec AFEAL

Dimanche 20 novembre, à 9 h 15, RV au parking de covoiturage du rond-point de la commune d'Escragnoles, pour départ en voiture jusqu'au départ de la randonnée bilingue en espagnol avec AFEAL. Ins. aujourd'hui au 07.85.39.32.75 ou afeal.grasse@gmail.com

Atelier de théâtre forum du Répit Grassois

Les samedis 19 novembre et 17 décembre, de 9 h 30 à 12 h, au Répit grassois, 54, chemin des Pénitenciers, ateliers de théâtre forum. Rens. 04.93.40.82.84.

Repas africain avec les Fleurs de Batié

L'association Fleurs de Batié organise un repas « africain » à 18 € (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans) au profit de ses actions solidaires au Burkina Faso, samedi 19 novembre, à 19 h, à la maison paroissiale du Plan de Grasse, 1 chemin du Vieux-Pont. Ins. au 06.08.26.07.86.

Cercle culturel du pays de Grasse

Le Cercle Culturel Pays de Grasse organise une conférence sur « Gérard Philipe », samedi 19 novembre, à 17 h, au Palais des Congrès, 22, cours Honoré Cresp. Gratuit pour les jeunes et adhérents 7 € pour les non adhérents.

Atelier de cuisine anglaise avec ALBA

L'association ALBA organise un atelier de cuisine pour apprendre à confectionner les Christmas Puddings en parlant anglais, samedi 19 novembre, de 14 h 30 à 17 h 30, au 3 chemin du Castellet, au Rouret. Tarifs : adhérents, enfants : 21 € ; non-adhérents : 25 € ; forfait adulte + enfant : 36 € (ingrédients bios, thé ou jus de fruits et dégustation compris). Rens. 07.49.35.53.30 ou sur helen.kirk@free.fr

Concert caritatif

Dimanche 20 novembre, à 20 h 30, à la chapelle Victoria, 65, avenue Victoria, concert caritatif flûte et piano d'Alain Brandeis et Eric Benoît, au bénéfice de l'association d'entraide AIDER, organisée par l'Eglise protestante unie de Grasse. Participation libre. Rens. 06.78.08.37.35, 04.93.36.40.42.

Le fonctionnement de l'agglo passé au crible

La Chambre régionale des comptes a rendu son rapport sur la CAPG depuis sa création, en 2014. Finances, gouvernance, projets... Elle a distribué bons et mauvais points.

Attendu et longuement commenté. Quelques semaines après la Ville de Grasse, c'est l'agglomération qui a reçu le rapport définitif de la Cour régionale des comptes, photographie complète de la CAPG depuis 2014. Sur la genèse, tous d'accord. Née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de trois entités (1), la CAPG – c'est la CRC qui le dit – « a dû reprendre à son compte les conséquences financières lourdes des décisions », prises, pour certaines, au dernier moment, « sans grande considération » pour l'agglo naissante.

Un « mauvais héritage » qui, pour Paul Euzière (Grasse à Tous), provient « essentiellement de l'ex CAPAP, présidée par Jean-Pierre Leleux. » Il pointe, surtout, l'opération Symrise, pour laquelle il a chiffré le « déficit d'argent public à plus de 10 M€ ». Il n'oublie pas les « étranges pratiques, illégales » qui ont vu la prise en charge du parking multimodal de Mouans-Sartoux. David Varrone (Andon) y ajoute « le projet de funiculaire. »

Tourisme : une gestion à revoir

Dans les 72 pages du rapport, c'est la seule préconisation de la CRC : notant que la politique touristique est déléguée à une association, elle évoque « des conditions propres à créer des risques juridiques majeurs et mérite de voir sa gestion repensée. » Et préconise « la mise en place d'un réseau solidaire de relais locaux » clarifie Magali Conesa (Grasse à tous). « Selon la Cour, l'office est en infraction avec les principes de la gestion publique, déclare David Varrone. Elle dénonce le fait que [le président, donc Jérôme Viaud] est aussi celui gère en recettes ce qu'il a préalablement ordonné en dépense. »

Alors, omnipotente grassoise sur le tourisme ? Jérôme Viaud affirme que « la plupart des offices communaux » agissaient pour « l'animation de la vie locale, pas pour la promotion du tourisme. » Soutient que l'office communautaire « promeut l'intégralité du Pays de Grasse, compte des adhé-



Si elle a épluché chaque aspect de la CAPG depuis sa création, la CRC ne livre qu'une recommandation : clarifier l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » et la gestion de l'office communautaire. (DR)

rents issus de tout le territoire. » Admettant qu'une réflexion sur le mode de gestion « doit être menée », il assure que la loi Notre semblait « sous-entendre que celui-ci était libre. » Et persiste : « La forme associative permet une forte implication des socioprofessionnels et des bénévoles. »

Solidarité et dynamisme

Parmi les bons points, la CRC souligne « l'équilibre territorial [...], la solidarité » et la « dimension sociale » (maisons de santé, service à la personne...) qui témoigne « d'un souci de répondre aux besoins de la population. » Ou encore la délégation de maîtrise d'ouvrage, « une aide en ingénierie » au profit des petites communes. La CRC valide, par ailleurs, « le rôle actif » de l'agglo dans « l'essor d'une filière complète », liée au monde du parfum (agriculture, culture de plantes, formation universelle, recherche, industrie...).

Quelle vision d'avenir ?

Ceci étant dit, la CRC se montre moins enthousiaste : « Huit ans après sa création, le CAPG ne s'est toujours pas dotée d'outils stratégiques partagés et porteurs d'une vision d'avenir, dès lors que son projet de territoire, son pacte de gouvernance, son pacte financier et fiscal n'ont été déli-

bérés [30 juin 2022] qu'après le contrôle de la Chambre [février 2022]. » Magali Conesa (Grasse à Tous), juge ainsi que les projets d'investissement sont souvent « issus de l'héritage de la CAPAP. » Paul Euzière ajoute que le seul « objectif informel » que la CAPG s'est assigné, est celui « qui ne porte en soi aucune vision d'avenir, de l'absence de hausse de la fiscalité communautaire. »

Des finances qui inquiètent

Sur les finances, la CRC rappelle qu'après « l'embellie de 2018 », et la sortie du réseau d'alerte, « la CAPG a vu sa situation se dégrader. » Avec un zoom sur la hausse des charges de gestion, notamment liées aux ordures ménagères (+38,5% entre 2016 et 2020), « plus marquée que celle des recettes. » Asymétrie qui « réduit la capacité d'autofinancement et contraint à des prélèvements sur le fonds de roulement et à l'emprunt. » Magali Conesa constate que « l'encours de dette de la CAPG reste important » : 493 € par habitant, contre 348 € pour la moyenne des agglôs. Sur la capacité de désendettement : « Elle est de 11,2 ans en 2020, le seuil d'alerte étant de 12 ans. » Une « situation de fragilité » appelant à « la prudence. » Plus alarmiste, David Varrone avance même qu'au 31 décembre 2020, d'après la Cour, la CAPG « a été pro-

che de la cessation de paiements. » « Surpris » que la CRC ne tienne pas davantage compte de la pandémie, « un choc sans précédent » (impact de 2,4 M€), Jérôme Viaud se veut rassurant : « Nous sommes structurellement sains, comme le montrent les résultats de 2021 et les projections 2022, qui confirment un rebond malgré l'inflation. »

Eau, ordures : un casse-tête

La CRC préconise « une convergence des tarifs communautaires, notamment sur l'eau, où la carte syndicale est loin d'être simplifiée. » David Varrone résume : « Même la CRC a du mal à comprendre qui fait quoi et comment. » Notant que Mouans a « réussi, avec l'accord de la CAPG, à préserver une autonomie communale de gestion », il revendique « les mêmes droits et possibilités » pour Andon, « où l'eau est l'une des plus chères du département. » Jérôme Viaud argumente : « On se heurte à des incohérences administratives dans ces transferts, imposés par la loi Notre et modifiés par la loi Engagement et proximité, qui n'a rien simplifié, au contraire... » Plus largement, il juge que « le renforcement systématique des compétences à l'échelle intercommunale n'est pas une fin en soi. L'important, c'est la qualité du service rendu et le respect de la volonté des maires. »

Les disparités de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ont aussi été pointées, avec cinq taux différents sur le territoire. La CRC qualifiant de « délicate à admettre » la différence entre Grasse (18,73 %) et Mouans (10,28 %). « Je défends les tarifs différenciés, selon la spécificité des communes » assume Jérôme Viaud.

« VT », le taux qui fait parler

Est arrivée l'analyse de la taxe Versement Transport, contribution des entreprises au développement de la mobilité. Son taux majoré (1,75 %) n'a pas diminué, « alors qu'aucun projet de transport en commun en site propre (TCSP) n'a été engagé entre 2014 et 2020, rappelle Magali Conesa. Pour cela, l'application de la majoration apparaît au minimum irrégulière depuis 2019. » Citant le rapport, Paul Euzière ajoute : « Elle est même sujette à caution ab initio [depuis le début]. » Répartie de Jérôme Viaud : « Il faut tenir compte des projets, dont le bus à haut niveau de service entre Grasse et Mouans [validé en avril 2021], avec des débuts de travaux prévus en 2025, le projet de nouveau dépôt de bus pour 13,2 M€, d'acquisition de bus électriques... »

PASCAL FIANDINO
pfiandino@nicematin.fr

1. Pôle Azur Provence et les communautés de communes des Terres de Signe et des Monts d'Azur.